

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
du Limousin

**Décision n° 23442 du 17 novembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie du Limousin**

NOR : INTJ1420183S

Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 27161 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325235S),

Décide:

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} décembre 2014:

Breuil, David	Nigend : 153 526	Numéro de livret de solde : 8 011 219
Denis, Pascal	Nigend : 148 174	Numéro de livret de solde : 8 006 015

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2014:

Grimaud, Damien	Nigend : 168 079	Numéro de livret de solde : 8 023 942
Castagnede, Arnaud	Nigend : 160 617	Numéro de livret de solde : 8 017 619
Sorrentino, Lionel	Nigend : 182 882	Numéro de livret de solde : 8 041 904

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2014:

Assal, Mathieu	Nigend : 213 325	Numéro de livret de solde : 8 067 616
Defossez, Bastien	Nigend : 179 680	Numéro de livret de solde : 8 037 134
Papin, Teddy	Nigend : 191 690	Numéro de livret de solde : 8 051 948
Buisson, Denis	Nigend : 181 175	Numéro de livret de solde : 8 029 612

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2014:

Chassagne, Jean-Pierre	Nigend : 200 786	Numéro de livret de solde : 6 555 944
Teillet, Philippe	Nigend : 157 349	Numéro de livret de solde : 8 014 892

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 novembre 2014.

*Le colonel, commandant en second
la région de gendarmerie du Limousin,
commandant en second le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
P. LEDOUX